



Rennes, le 8 septembre 2014

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Préservation de la biodiversité en Bretagne : Le comité régional « trame verte et bleue » valide le projet de schéma régional de cohérence écologique

Nouvelle étape franchie dans la procédure d'adoption du schéma régional de cohérence écologique (SRCE) : ce lundi 8 septembre, le comité régional « trame verte et bleue », réuni par l'État et le Conseil régional, a validé le projet préparé depuis 3 ans en concertation avec l'ensemble des acteurs bretons concernés. Le document va désormais pouvoir être transmis, pour avis, aux collectivités territoriales, puis fera l'objet d'une enquête publique au printemps 2015.

Le schéma régional de cohérence écologique a pour objectif de planifier et coordonner les actions de préservation et de mise en valeur de la trame verte et bleue régionale. Cette dernière vise à maintenir ou à reconstituer un réseau d'échanges sur les territoires pour que les espèces animales et végétales puissent communiquer, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer, en d'autres termes, assurer leur survie. La trame verte et bleue doit ainsi contribuer à freiner le déclin de la biodiversité, dont l'une des causes principales est la fragmentation des habitats naturels.

Les principes de la trame verte et bleue reposent sur une intégration de la biodiversité dans l'ensemble des politiques sectorielles : l'aménagement du territoire, les infrastructures de transport, l'agriculture, etc. Le schéma régional sera donc un outil important d'aménagement et de développement durable du territoire breton.

Pour l'élaboration de ce schéma, l'État et le Conseil régional ont souhaité conduire une démarche concertée, associant les collectivités et leurs groupements, les services de l'État ou établissements publics, les représentants du monde socioprofessionnel et associatif, ainsi que les scientifiques et les usagers de la nature, permettant ainsi d'adapter au mieux le contenu du document aux spécificités de la Bretagne. À ce jour, plus de 1 000 acteurs ont participé aux travaux d'élaboration.

Le schéma comprend, d'une part, un diagnostic régional de la biodiversité et l'identification de la trame verte et bleue régionale, cartographiée à l'échelle du 1/100 000 ; d'autre part, un plan d'actions stratégique en faveur de la préservation et de la remise en état des continuités écologiques en Bretagne. Ce plan d'actions identifie les acteurs concernés et les outils mobilisables. L'une des spécificités régionales est d'avoir identifié des priorités d'actions différenciées, en fonction du contexte des territoires infra-régionaux.

La mise en œuvre des actions reposera sur une cellule d'animation régionale, pilotée par l'État et la Région et s'inscrivant dans la dynamique participative d'élaboration du schéma.

Le site internet de la trame verte et bleue : www.tvb-bretagne.fr

Contacts presse :

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Bretagne – Marie VERGOS :
02.99.33.42.11

Conseil régional de Bretagne – Odile BRULEY : 02.99.27.13.55 ou 06.76.87.49.57